



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 20 MAI 2016

Le vendredi 20 mai 2016 à 21h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de Breuilpont sous la présidence de Monsieur Michel ALBARO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Dominique DESROCHES, Ghislaine COLIN adjointes, M. Frédéric BREMARD, M. Didier GIRARD adjoints, Mmes Isabelle CLIQUE, Elisabeth GOARIN, Katia LEARD, Hélène LENORMAND, conseillères municipales, MM. Olivier BIDERE, Daniel FOUET, Wenceslas de LOBKOWICZ, Sébastien VALLENGELIER conseillers municipaux.

Absents / Pouvoirs :

Mme Sophie LEGRAND a donné pouvoir à Mme Katia LEARD
M. Christophe BABILLOT a donné pouvoir à Mme Isabelle CLIQUE.

Mme Dominique DESROCHES est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du 20 mai 2016

A la demande de M. le Maire et après accord unanime des présents, sont rajoutés à l'ordre du jour, les points suivants :

- Le point n° 3 – Fixation des tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2016/2016,
- Le point n° 4 – Appel d'offre pour la restauration scolaire,
- Le point n° 5 - Renégociation de deux emprunts souscrits auprès du Crédit Agricole Normandie-Seine

L'ordre du jour de la séance du 20 mai est ainsi modifié

1. Audit énergétique de nos bâtiments communaux : Mairie, ancienne mairie, ancienne gare et salle des fêtes
 - Choix d'un bureau d'étude,
 - Autoriser Monsieur le Maire à signer le devis du bureau d'étude choisi,
 - Autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions auprès de l'ADEME et du Conseil Régional.
2. Délibération relative au tracé de la L.N.P.N.
3. Fixation des tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2016/2017,
4. Appel d'offre pour la restauration scolaire,
5. Renégociation de deux emprunts souscrits auprès du Crédit Agricole Normandie-Seine

Questions diverses et tour de table.

1 – AUDIT ENERGETIQUE DE NOS BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose d'étudier la rénovation énergétique de certains de nos bâtiments communaux et pour ce faire, il préconise la réalisation d'un audit énergétique. Cette prestation sera réalisée par un bureau d'études spécialisé, via la rédaction d'un cahier des charges établi par nos soins.

Monsieur le Maire, rappelle que le dossier complet, comprenant le cahier des charges et l'offre de 2 prestataires, a été transmis par mail à chacun des conseillers.

Monsieur le Maire, rappelle également que la rénovation énergétique des bâtiments communaux faisant partie d'une fiche action de la CAPE, l'ADEME et le Conseil Régional participent au financement de cet audit à hauteur de 60 %

Après comparaison des 2 offres, il s'avère que le dossier présenté par **SEINE ENERGIE**, est le plus cohérent et répond aux objectifs du diagnostic énergétique dans le cadre du cahier des charges de l'ADEME, et qu'il peut intervenir dans les meilleurs délais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise le lancement de l'audit énergétique sur les bâtiments : Mairie, ancienne mairie et ancienne gare.**
- **Autorise M. le Maire à signer le Cahier des Charges établi pour la réalisation de cet audit,**
- **Autorise, M. le Maire à signer l'offre technique et commerciale de SEINE ENERGIE pour un montant de 2.775,00 € HT (deux mille sept cent soixante-quinze euros), soit 3.330,00 € TTC (trois mille trois cent trente euros)**
- **Autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes au chapitre 20, article 2031**
- **Autorise M. le Maire à accomplir toutes les démarches administratives pour obtenir les subventions auprès de l'ADEME et du Conseil Régional.**

2 – DELIBERATION RELATIVE AU TRACE DE LA L.N.P.N. (Ligne Nouvelle Paris-Normandie)

Monsieur le Maire introduit le sujet de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie, en soulignant que lors d'une réunion des maires du canton il a été suggéré que chaque commune s'exprime sur les projets de tracé de la liaison Mantes - Evreux. Wencelas de LOBKOWICZ présente un projet de motion rappelant que la Cour des Comptes considère que la grande vitesse était un "modèle poussé au-delà de sa pertinence" et soulignant l'importance d'étudier tout d'abord le coût de l'optimisation de la ligne existante. Les projets Sud passent par Breuilpont, en particulier Saint Chéron qui serait coupé en deux. C'est pourquoi, la motion propose de "désapprouver ces zones de passage envisagées" en raison des nuisances que cela engendrerait pour la commune et demande une réelle concertation avec les communes et les représentants de la société civile représentant les acteurs du patrimoine naturel et bâti.

Cette motion, jointe en annexe, est adoptée à l'unanimité et sera transmise aux autorités administratives et politiques, ainsi qu'aux responsables du projet LNPN.

3 – FIXATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2016/2017

Madame DESROCHES, 1^{ère} adjointe, rappelle que les tarifs de la restauration scolaire, n'ont pas été réévalués depuis la rentrée 2014 et qu'il convient de les redéfinir, en tenant compte de l'évolution des coûts.

Elle propose d'appliquer les tarifs suivants à compter de la rentrée 2016 :

- Prix du repas enfant : Tarif 2014 = 3.55 € - **Proposition 2016 = 3.60 €**,
- Prix du repas adulte : Tarif 2014 = 4.05 € - **Proposition 2016 = 4.10 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, moins 1 voix contre, approuve ces nouveaux tarifs, qui seront applicables à la rentrée 2016.

4 – APPEL D'OFFRE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Madame DESROCHES, 1^{ère} adjointe, informe que le contrat qui nous liait avec La société Yvelines Restauration, pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide, au restaurant scolaire municipal, en vigueur au 1^{er} septembre 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction pendant une durée de 3 ans, ne sera pas reconduit et **sera résilié au 31 mai 2016.**

Madame DESROCHES, informe qu'un nouvel appel d'offre va être lancé pour la fourniture et livraison de ces repas, en prévision de la rentrée de septembre 2016. Le choix de l'entreprise sera soumis à validation lors du prochain conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ***Valide la résiliation du contrat avec Yvelines Restauration au 31 mai 2016,***
- ***Prend acte du lancement d'un appel d'offre pour la fourniture et livraison des repas à compter de la rentrée prochaine.***

5 – RENEGOCIATION DE DEUX EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRES DU CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a pris contact auprès du Crédit Agricole Normandie-Seine pour examiner les possibilités de renégociation de deux emprunts en cours. Les taux actuels renégociés sont beaucoup plus avantageux pour la collectivité et permettent de dégager une économie substantielle sur les sommes à rembourser par échéance trimestrielle et donne en détail pour chacun des emprunts, les résultats après renégociation.

Prêt n° 70007111787 d'un montant de 100.000,00 EUR sur 180 mois au taux de 4.26 %, a été contracté auprès du Crédit Agricole Normandie-Seine, ayant pour date d'acquisition le 26/09/2011.

Après le paiement de l'échéance du **20/09/2016**, le capital restant dû sera de **73.430,20 €**.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- ***De rembourser par anticipation le prêt N° 70007111787,***
- ***De contracter auprès du Crédit Agricole Normandie-Seine un nouvel emprunt avec les caractéristiques suivantes :***
Montant : 77 079,68 € (soixante-dix-sept mille soixante-dix-neuf euros et 68 centimes) égal au capital restant dû plus les indemnités de remboursement anticipé d'un montant de 3.649,48 €.

Durée : 120 mois

Périodicité : Trimestrielle

Echéance : Echéance constante de 2.065,30 €

Taux fixe : 1,3700 %

Date de valeur de réalisation : 20/09/2016

- ***D'autoriser le Maire à accepter cette proposition et à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.***

Prêt n° 100000008310 d'un montant de 70.000,00 EUR sur 240 mois au taux de 3,70 %, a été contracté auprès du Crédit Agricole Normandie-Seine, ayant pour date d'acquisition le 20/02/2014.

Après le paiement de l'échéance du **20/08/2016**, le capital restant dû sera de **63.799,45 €**.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- ***De rembourser par anticipation le prêt N° 100000008310,***
- ***De contracter auprès du Crédit Agricole Normandie-Seine un nouvel emprunt avec les caractéristiques suivantes :***
Montant : 66.798,02 € (soixante-six mille sept cent quatre-vingt-dix-huit euros et 02 centimes) égal au capital restant dû plus les indemnités de remboursement anticipé d'un montant de 2.998,57€.

Durée : 210 mois

Périodicité : Trimestrielle

Taux fixe : 1,9900 %

Echéance : Echéance constante de 1.132,39 €

Date de valeur de réalisation : 20/08/2016

- **D'autoriser le Maire à accepter cette proposition et à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.**

TOUR DE TABLE – QUESTIONS DIVERSES

❖ M. Michel ALBARO informe les membres du Conseil Municipal

- De l'embauche d'un agent contractuel pour un accroissement d'activité temporaire d'activité, essentiellement dû à un travail administratif assez important sur les dossiers des travaux à réaliser dans nos bâtiments communaux, et pour le suivi des dossiers d'urbanisme, et ce à raison de 9/35^{ème} hebdomadaire.
- Qu'il a été palier au remplacement de l'agent en congé de maternité, pour la tenue de l'Agence Postale Communale, et ce depuis le 25 avril 2016, à raison de 16/35^{ème} hebdomadaire.
- Qu'une demande d'achat d'un Emplacement Réservé, parcelle 400 (terrain situé aux abords du stade) nous a été faite. Une demande d'estimation de la valeur de ce terrain va être faite auprès de France Domaine et il vous en sera rendu compte lors du prochain conseil.
- Qu'un "mandataire judiciaire" propose gratuitement ses services à la population de Breuilpont. Un boitage spécifiant cette activité, avec les modalités d'inscription, sera effectué courant juin. Ce nouveau service sera piloté par le CCAS.

❖ Mme DESROCHES informe que le prochain bulletin municipal sera distribué dans le courant du mois de juin.

❖ Mme Elisabeth GOARIN

- Fait part d'une question qui lui a été posée concernant le taux pratiqué par la commune de Breuilpont pour la taxe d'aménagement : *il lui est répondu que ce taux était de 4 %.*
- Demande où en est l'approche qui avait été faite auprès de la commune de Bueil, quant-au rapprochement de nos 2 communes pour la création d'une commune nouvelle : *Monsieur le Maire lui répond qu'après 2 ou 3 demandes de rencontre auprès de cette commune, cette dernière n'avait pas donné suite.*

❖ M. Daniel FOUET nous informe :

- Que Mme Sophie LEGRAND est venue rejoindre le CMJ et collabore avec l'équipe,
- Que la collecte des bouchons organisée par le CMJ est en cours,
- Que le CMJ a pris contact avec l'entité E. LECLERC, que cette dernière va fournir des "kits nettoyage nature" pour la journée de nettoyage, dont la date retenue est le dimanche 25 septembre 2016.
- Qu'il est allé se promener au pont d'Arcole et avait pu remarquer que nous avions de beaux lampadaires, mais se posait la question de « pourquoi les poteaux en ciment à chaque extrémité étaient restés en place ? » *M. Didier GIRARD lui a été répondu que l'enlèvement de ces poteaux n'était pas prévu lors de la réalisation des derniers travaux par le SIEGE, mais qu'une demande allait être faite auprès d'eux afin d'en envisager le coût et la prise en charge éventuelle.*

Souhaite savoir si nous étions propriétaire de la Chapelle St Lubin à Lorey, « *il lui est répondu que oui* » et si nous envisagions des travaux de rénovation, afin de sauvegarder ce patrimoine de la commune, « *il lui est répondu qu'il serait vérifié dans les actes signés lors de la cession, les engagements qui ont été pris* ».

Nous demande encore une fois, la pose des plaques pour la rue de la Planchette et la place Achille GOUERY

❖ Mme Katia LEARD pose la question à M. BREMARD, s'il était possible de faire usage de désherbant chimique, « *il lui est répondu que NON !* »

- ❖ Mme Isabelle CLIQUE prend note du changement du robinet au cimetière de Breuilpont bourg, mais informe que ce dernier fuit
- Elle informe également :
 - Que La fête des voisins aura lieu le vendredi 27 mai,
 - Que la fête du village aura lieu les 2 et 3 juillet.

- ❖ Mme Ghislaine COLIN nous informe :
 - Que les archives suivent son cours, mais qu'il reste encore du travail à faire..... et qu'un devis complémentaire va nous être adressé par le prestataire...
 - Qu'elle va quitter le conseil municipal fin juillet, pour raison de déménagement.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h25.